



Assemblée générale de la CLI auprès du Centre de Stockage de la Manche du 20 juin 2019

Bilan du contrôle par l'ASN en 2018





Sommaire

1. Instruction des dossiers
2. Evénements et préparation à la gestion des situations d'urgence
3. Inspections
4. Bilan sûreté et environnement
5. Conclusion 2018
6. Perspectives 2019





1. Instruction des dossiers

En 2018, deux décisions du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire ont été prises concernant des dossiers de modification au titre de l’article 26 du décret du 2 novembre 2007 modifié :

- Révision de l’étude sur la gestion des déchets
 - Demande déposée en août 2017
 - Décision n°CODEP-CAE-2018-009364 du 8 mars 2018
- Révision des RGE (passage des RGS indice B aux RGE indice A suite décret 2016-846 du 28/06/2016)
 - Prise en compte des demandes figurant dans le courrier du 28/06/2017 motivant le refus des RGS indice D. Prise en compte de la décision « déchets » du 21/04/2015). Demande déposée en décembre 2017
 - Décision n°CODEP-CAE-2018-018589 du 12 juin 2018



1. Instruction des dossiers

Modification du périmètre INB (article R. 593-49, *art 32 bis*)

- Courrier Andra de demande du 7 mars 2016
 - Etendre le périmètre INB du CSM jusqu'à ses clôtures fixant les limites de propriété actuelle de l'Andra sur la commune de Digulleville
 - Englober des piézomètres destinés à la prévention et à limitation des risques et inconvénients de l'installation
- Courrier Andra du 8 mars 2019 incluant le local archives
- Instruction en phase de finalisation





1. Instruction des dossiers

Dossier de réexamen transmis le 8 avril 2019

- Cinq livrables :
 - A. Rapport de réexamen (examen de la sûreté & réévaluation de la sûreté)
 - B. Etudes relatives à l'examen de conformité
 - C. Etudes relatives à la réévaluation de la sûreté de l'installation
 - D. Mise à jour du plan de DFS (Démantèlement, Fermeture et Surveillance) & Rapport d'évaluation complémentaire
- En support : «Notice technique – Présentation du site du Centre de Stockage de la Manche INB n°66 »

L'ASN portera une attention particulière au sujet de la définition de la couverture pérenne, intégré dans le dossier de réexamen



2. Événements et préparation à la gestion des situations d'urgence

Événements

- En 2018, l'ANDRA n'a déclaré aucun événement (significatif ou intéressant).

Urgence

- Exercice PUI en heures ouvrées du 11 décembre 2018 avec pour scénario l'intrusion de 2 militants anti-nucléaires sur le CSM (scenario PUI jamais testé)
- Les procédures d'alerte sont jugées opérationnelles





3. Inspections réalisées en 2018

Inspection annoncée du 13 juin 2018 (« visite générale »)

- Suivi de l'instrumentation mise en place sur la couverture
- Encadrement des opérations de prélèvement d'échantillons de membrane bitumineuse

Organisation satisfaisante mais des améliorations à apporter :

- Evacuer les déchets combustibles présents dans la salle des cuves
- Améliorer la gestion des substances liquides dangereuses
- Compléter l'affichage des zonages déchets et radioprotection





3. Inspections réalisées en 2018

Inspection annoncée du 14 novembre 2018 (« état des systèmes, des matériels et des bâtiments »)

- Organisation de la maintenance
- Surveillance des intervenants extérieurs

Organisation assez satisfaisante mais nécessité d'apporter plus de rigueur pour ce qui concerne la définition, la formalisation et la documentation des contrôles techniques réalisés sur des activités importantes pour la protection des intérêts (AIP)

En particulier, l'ASN demande de revoir la définition de la vanne de sortie du bassin d'orage (EIP) et de ses exigences définies (une configuration des vannes situées en amont et en aval a conduit à lui faire perdre sa fonction)



3. Inspections réalisées en 2019

Inspection annoncée du 28 mai 2019 (« visite générale »)

- Respect des exigences définies associées aux EIP
- Gestion des écarts et des opérations de maintenance
- Vérification par sondage des équipements de la station de contrôle atmosphérique, des chambres de drainage, chambre de récupération des eaux pluviales, chambres pluviales, report d'alarmes, local des produits dangereux

Organisation globalement satisfaisante, mais nécessité de :

- Consolider la cohérence d'application entre les règles générales d'exploitation et les modes opératoires associés aux opérations de maintenance
- Apporter de la robustesse au suivi de la gestion des fiches d'action de progrès
- Clarifier les dispositions liées à une défaillance du système de centralisation des mesures



4. Bilan sûreté et environnement

Points forts

- Réponses aux lettres de suites d'inspections dans des délais satisfaisants
- Bonne réactivité lors des échanges avec l'ASN

Axes de progrès / démarches à poursuivre

- Poursuite des actions de limitation des infiltrations parasites en bordure de membrane
- Définition d'exigences définies associées aux EIP et AIP précises et opérationnelles





5. Conclusion 2018

- **L'ASN considère que l'état et l'exploitation des installations sont satisfaisants.**
 - L'ANDRA doit poursuivre ses efforts pour renforcer la stabilité de la couverture et la suppression des infiltrations résiduelles d'eau en bord de stockage.
 - L'ASN considère que l'organisation définie et mise en œuvre sur le site pour maîtriser les opérations préalables à la fermeture du centre, d'une part et pour préserver l'état des systèmes et, matériels et bâtiments, d'autre part, est satisfaisante. Toutefois l'exploitant devra montrer plus de rigueur en ce qui concerne la réalisation des contrôles techniques des activités.





6. Perspectives 2019

- Instruction du rapport de conclusion du réexamen périodique
- Modification du périmètre INB
- Traitement et gestion des « non-conformités » et écarts
- Dispositions de l'arrêté du 7 février 2012 relatives aux EIP / AIP
- Cohérence de(s) document(s) opérationnel(s) avec les RGE
- Surveillance des intervenants extérieurs

